

NOTE SYNTHÉTIQUE

Comité syndical du 10 décembre 2025

NOTE SYNTHÉTIQUE N° DCS2025-031

Objet : Budget « Aménagement et services numériques » - Approbation du Budget Primitif 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation du Syndicat pour le budget annexe « Aménagement Numérique » ; elle est disponible sur son site Internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026 pour le service « Aménagement et services numériques ». Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget Annexe 2026 est voté 10 décembre 2025 par le Comité Syndical. Il pourra être consulté sur simple demande. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 15 octobre 2025.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget du Syndicat. D'un côté, les coûts d'exploitation pour le fonctionnement du service, de l'autre, la section d'investissement permettant le déploiement du réseau de fibre optique.

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif du budget annexe 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section d'exploitation			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses d'exploitation du service	594 000,00 €	Redevances d'exploitation des DSP	4 845 000,00 €
Charges de personnel remboursées au BP	800 000,00 €	Reprises des subventions perçues	6 700 000,00 €
Intérêts des emprunts	900 000,00 €	Transfert charges de personnel en investissement	300 000,00 €
Autres dépenses	11 000,00 €	Transfert de charges vers le délégataire	200 000,00 €
Amortissement des immobilisations	3 500 000,00 €		
Financement vers la section d'investissement	6 240 000,00 €		
TOTAL	12 045 000,00 €		TOTAL 12 045 000,00 €

La section d'exploitation contient en RECETTES les redevances d'exploitation des réseaux que les gestionnaires reversent dans le cadre des contrats de Délégation de service Publique (DSP) pour 4,845 M€. Elle comprend également la reprise des subvention perçues (6,7 M€), le transfert de charge en investissement (300 K€), et le remboursement de charges par le délégataire (200 K€).

La partie DEPENSES de la section d'exploitation compte principalement cinq types de charges. Il s'agit des charges d'exploitation du service avec les dépenses d'exploitation et les charges de personnel (594 K€ et 800 K€), les intérêts des emprunts réalisés pour financer le projet (900 K€), et l'amortissement des immobilisations (3,5 M€). La dernière correspond à l'excédent de recettes d'exploitation par rapport aux dépenses qui est envoyé en investissement (autofinancement de 6,240 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement capital de l'emprunt	2 310 000,00 €	Subventions d'investissement reçues	6 340 000,00 €
Déploiement du réseau de Fibre optique	1 200 000,00 €	Amortissement des immobilisations	3 500 000,00 €
Raccordement des sites isolés	5 000 000,00 €	Financement depuis la section de fonctionnement	6 240 000,00 €
Déploiement réseau Sem@Connect77	220 000,00 €		
Autres dépenses d'investissement	350 000,00 €		
Immobilisation de charge de personnel	300 000,00 €		
Reprises des subventions perçues	6 700 000,00 €		
TOTAL	16 080 000,00 €		
		TOTAL	16 080 000,00 €

Les dépenses d'investissement comportent l'ensemble des coûts de déploiement de la fibre optique sur la Seine-et-Marne. Il s'agit des dépenses de déploiement du réseau de fibre optique initial avec 1,2 M€ pour le marché de travaux réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat et 5 M€ pour le déploiement des sites dits « isolés », sites non desservis initialement par le réseau du fait de leur éloignement. De même 220 K€ sont inscrits pour poursuivre le déploiement du réseau d'objets connectés Sem@Connect77.

Les dépenses indirectes de déploiement en investissement correspondent au remboursement du capital de la dette pour 2,31 M€, aux autres dépenses pour 350 K€, à l'immobilisation de charges de personnel pour 300 K€ et à la reprise des subventions perçues de l'ordre de 6,7 M€.

Les recettes d'investissement comptabilisent les subventions versées par les financeurs (Etat, Région Ile-de-France, Département de Seine-et-Marne et EPCI) pour 6,340 M€, l'amortissement des immobilisations pour 3,5 M€ et l'autofinancement venu de la section d'exploitation pour 6,240 M€.